

ACTUALITÉ

CFA d'entreprise : choisir la bonne formule

Depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, tout acteur peut créer son CFA, centre de formation d'apprentis.

Suite à [cette nouvelle loi](#), les entreprises peuvent donc légitimement se poser la question de créer leur propre CFA. Quels en sont les intérêts, les limites, voire les risques ? La stratégie sur la question de l'apprentissage dépend de différents paramètres : la taille de l'entreprise, la variété de ses métiers, ses besoins de recrutement, l'existence ou non d'une université d'entreprise, etc.

En réponse aux besoins de ses clients, le Cnam a structuré une offre à trois niveaux, qui peuvent par ailleurs se combiner.

Mon CFA personnalisé – Un CFA aux couleurs de l'entreprise, opéré par le Cnam qui met à disposition l'ensemble des moyens nécessaires

Mon CFA d'entreprise – Un CFA en propre, adossé à des ressources et compétences internes. La méthodologie de mise en œuvre est assurée par le Cnam

L'apprentissage au Cnam – L'accès au [catalogue de formations du réseau du Cnam](#), combinant l'offre portée par son CFA national et les offres de chacun des centres régionaux du Cnam.

Cnam Entreprises est votre interlocuteur pour explorer vos besoins et vous accompagner dans le choix de la formule la plus adaptée à vos caractéristiques, notamment grâce au [financement par un contrat de professionnalisation](#).





21 janvier 2020